|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L’HABITAT**

**DIRECTION GENERALE DES BATIMENTS CIVILS**

**-**

**Nom du projet : *P*rojet création de 2 hôpitaux régionaux à Thala et Dahmani**

**No du Financement : TUN1015**

**AVIS SPECIFIQUE D’APPEL D’OFFRES INTERNATIONAL LIMTE AUX PAYS MEMBRES DE LA BIsD**

**Construction de l’hôpital régional catégorie « B » à Dahmani au gouvernorat du Kef (Lot Unique)**

**AOI/PM : N°31/2023-Financement : Banque Islamique de Développement (BIsD)**

1. La République Tunisienne a reçu un prêt de la Banque Islamique de Développement (BIsD) pour financer le projet création de 2 hôpitaux régionaux à Thala et Dahmani\_TUN1015 et à l’intention d’utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de Construction et l’Equipement de ***l’hôpital régional catégorie « B » à Dahmani, gouvernorat du Kef***.
2. La Direction Générale des Bâtiments Civils du Ministère de l’Equipement et de l’Habitat invite les soumissionnaires éligibles venant de pays répondant aux critères de provenance des pays membres de la BIsD, et répondant aux qualifications requises pour Construction de l’hôpital régional catégorie « B » à Dahmani au gouvernorat du Kef (Lot Unique) à présenter leurs offres sous plis fermé. La période de la construction du projet est de vingt-quatre (24) mois.
3. La procédure d’appel d’offres sera Appel d’Offres International réservé aux Pays Membres de la BIsD (AOI/PM)] tel que défini dans les Directives pour l’acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de Projets financés par la BIsD, Avril 2019 et Révisée en Février 2023, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 de ces Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d’intérêt.
4. L’appel d’offre se fera par voie d’appel d’offre International ouvert aux pays membres de la Banque Islamique de Développement BID, et est ouvert à tous soumissionnaires éligibles tels que définis dans la Section V du Dossier d’appel d’offres.
5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de La Direction Générale des Bâtiments Civils du Ministère de l’Equipement et de l’Habitat; [*Directeur* *Générale des Bâtiments Civils, dgbc.bo@mehat.gov.tn]* et prendre connaissance des documents d’Appel d’offres à l’adresse mentionnée ci-dessous [*DGBC, MEH avenue hbib chrita, 1000 tunis*] de [8h30 à 17h][[1]](#footnote-1).
6. Le Dossier d’Appel d’offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l’adresse ci-dessous contre un paiement[[2]](#footnote-2) non remboursable de [***Mille trois cent dinars tunisien, 1300 TND***]. La méthode de paiement sera en espèces ou par chèques[[3]](#footnote-3). Le dossier d’appel d’offres sera adressé par[[4]](#footnote-4) voie postale sous plis recommandé ou par rapide poste ou déposé directement au bureau d’ordre central du Ministère de l’Equipement et de l’Habitat Avenue Habib Chrita, cité jardins 1002 Tunis – Belvédère].
7. Les offres devront être remises à l’adresse ci-dessous[[5]](#footnote-5) au plus tard ***le Lundi 12 février 2024 à 9h00***. La soumission des offres par voie électronique ***ne sera pas***autorisée. Toute offre arrivée après la date et l’heure limites de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l’adresse : *salle de réunion au 2éme étage de la direction général des bâtiments civils* mentionnée ci-dessous ***le Lundi 12 février 2024 à 10h00****.*
8. Chaque offre doit obligatoirement être accompagnée d’une caution de soumission selon le modèle émis d’un montant de **six cent mille dinars** (**600 000 DT**) ou quatre-vingt-huit mille Euro **(178 000 €)**.

Si la caution est délivrée par une institution bancaire non tunisienne, cette dernière devra désigner une banque tunisienne comme correspondant pour rendre exécutoire ladite caution.

1. La période de validité des offres est de cent vingt (120) jours à partir de la date limite de remise des offres.
2. L’(les) adresse(s) auxquelles il est fait référence ci-dessus est (sont) : [dgbc.bo@mehat.gov.tn]

*[Insérer Nom de l’Agence d’exécution]*

 *[Insérer le nom du bureau et les coordonnées du bureau (étage, numéro)]]*

*[Insérer le nom et la position du responsable]*

*[Insérer l’adresse postale complète]*

*[Insérer téléphone]*

*[Insérer télécopie]*

*[Insérer adresse électronique]*

*[Insérer l’adresse du site internet]*

1. Le bureau où les documents peuvent être consultés et obtenus, et celui où les offres doivent être soumises ne sont pas nécessairement les mêmes. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le prix demandé est destiné à défrayer l’Agence d’exécution du coût d’impression, du courrier / d’acheminement du dossier d’Appel d’offres. Un montant de 50 à 300 USD ou équivalent est réputé raisonnable. [↑](#footnote-ref-2)
3. Par exemple chèque de caisse, dépôt direct sur un compte particulier. [↑](#footnote-ref-3)
4. La procédure d’acheminement est généralement la poste aérienne pour l’étranger et la poste normale ou l’acheminement à domicile localement, ou par voie électronique si autorisée. Pour des raisons d’urgence ou de sécurité, l’acheminement à domicile peut être exigé pour l’étranger. Avec l’accord de la BIsD, les documents peuvent être distribués par courriel, téléchargés à partir d’un site autorisé ou d’un système d’achat électronique. [↑](#footnote-ref-4)
5. Indiquer l’adresse pour le dépôt des offres si elle est différente de l’adresse de consultation ou de retrait du document. [↑](#footnote-ref-5)